

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mars 2021

54X21

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU « FONDS RÉGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local. Le taux de subvention maximum est de 30% du montant hors taxe des travaux et l'aide est plafonnée à 200 000 €.

Le Maire propose de présenter, au titre du FRAT 2021, le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme et la création d'un plateau d'athlétisme au Complexe sportif Jean Roure ; ce projet comprend les travaux nécessaires à la création d'un anneau de 250m en revêtement synthétique et des travaux sur la piste existante.

Pour mémoire, le même projet a déjà été proposé au titre du FRAT 2020 (DCM 63x20 du 19 mai 2020). Celui-ci n'a pas été accepté par le Conseil Régional.

Cette réhabilitation vise à améliorer les conditions d'accueil et de pratique des activités de l'athlétisme dédiées aux enfants des écoles primaires, aux 280 adhérents de l'école d'athlétisme de l'Amicale des PM et de rendre l'espace plus convivial et attractif pour les pratiquants autonomes en extérieur qui recherchent aujourd'hui de plus en plus d'activités individualisées, plus libres, plus autonomes, plus axée sur le bien-être, en plein air et à tout moment de la journée et en soirée.

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Montant HT
Réhabilitation de la piste d'athlétisme et création d'un plateau d'athlétisme au Complexe sportif Jean Roure	716 300 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional (dispositif FRAT)	200 000 €
Autofinancement commune	516 300 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 200 000€.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 2 - M.FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 05 Mars 2021

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI